

Fiche technique de présentation formation des référents en santé et sécurité au travail (RSTT)

Durée : 3 jours

Prix : 522 € (prise en charge à 80% sur fonds mutualisés, pour l'année 2014 ; les frais annexes peuvent également être pris en charge selon les barèmes définis par Uniformation)

Inscriptions : votre CRFP, le SFR pour la région parisienne

Objectifs de formation :

- connaître le contexte règlementaire, comprendre les obligations de l'organisme
- connaître les différents acteurs, situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité
- se positionner comme référent santé dans l'organisme
- participer à l'analyse et à l'évaluation des risques professionnels
- contribuer à la mise en place d'une démarche de prévention et d'un plan d'action local
- contribuer à l'élaboration et/ou la mise à jour des documents santé et sécurité

Programme :

Le contexte règlementaire

Enjeux et statistiques sur la prévention des risques professionnels

- les conséquences d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
- statistiques nationales
- les enjeux de la prévention
- les orientations institutionnelles

La fonction de référent en santé et sécurité au travail

- rôle et mission du référent
- lien avec les différents acteurs (CHSCT, médecin du travail...)

Les différents acteurs et leurs rôles respectifs

- intérêt de la démarche pluridisciplinaire
- les différents acteurs de la prévention et leurs rôles respectifs (médecin du travail, CARSAT, inspecteur du travail...)

Le CHSCT

Obligations et responsabilités

- responsabilité de l'employeur, de l'encadrement, des travailleurs
- notion de responsabilité civile et pénale
- notion d'obligation de sécurité et de résultat

La prévention, définition et notions importantes

- les conséquences d'un accident du travail
- les enjeux de la prévention
- définition AT/MP, trajet...
- notions de danger, situation dangereuse, événement indésirable et dommage, mécanisme d'accident
- les différentes valeurs de la prévention
- notion de danger grave et imminent

La conduite de projet en prévention

- les différentes étapes d'un projet en santé et sécurité
- notions de points de vue divergeant
- la prise en compte des résistances

L'évaluation des risques/le document unique

- cadre réglementaire
- les différentes étapes de l'évaluation des risques
- le comité de rédaction
- analyse des risques (unité de travail, méthodologie...)
- l'élaboration de mesures de prévention

Les risques psychosociaux

- RPS définition : stress, violence interne, violence externe...
- les facteurs de RPS
- les indicateurs
- l'évaluation des risques psychosociaux dans le document unique

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le travail sur écran

- TMS définition et conséquences
- les facteurs de TMS
- l'analyse d'une situation de travail
- les spécificités du travail sur écran

Les registres et documents en prévention

- le registre de déclaration des accidents du travail bénins
- le registre de signalement de dangers graves et imminents
- la fiche entreprise
- le rapport annuel d'activité du médecin du travail
- le programme annuel de prévention
- le rapport annuel de prévention

L'analyse d'accident du travail

- les différentes étapes de l'analyse d'un accident
- les outils d'analyse
- l'élaboration de mesures de prévention

La formation en santé et sécurité au travail : présentation des différentes formations obligatoires en santé et sécurité au travail

Réglementation, textes de référence :

Les objectifs et le programme de formation sont conformes aux textes réglementaires et notamment l'article L 4644-1 du Code du travail et la circulaire de la DGT N°13 du 9 novembre 2012

Documentation fournie :

Un livret aide-mémoire sera remis aux participants à la fin de la formation. Il s'inscrit dans une stratégie d'auto-apprentissage post-formation et permet de réactualiser les connaissances.

Intervenants :

Les formateurs Sofis sont tous qualifiés et expérimentés en matière de prévention (formateurs CHSCT, formateurs d'assistant et de conseiller de prévention...)

Maintien et mise à jour des connaissances :

Un dispositif de maintien des connaissances sera proposé aux organismes (environ 3 jours tous les 4 ans)